

Raimbeault Michel  
5 – La Haye Besvet  
50680 - Saint Clair sur Elle  
Commissaire enquêteur

PRÉFECTURE de la MANCHE

13 FEV. 2023

COURRIER - ARRIVÉE

Dossier n°:E22000055/14

**Avis sur  
le plan de prévention des risques littoraux (PPRL)des communes de Saint Jean le  
Thomas,Dragey-Ronthon et Genêts**

**L'OBJET DE L'ENQUÊTE**

L'enquête porte sur le projet de plan de prévention des risques littoraux(PPRL) des communes de Saint Jean le Thomas,Dragey-Ronthon et Genêts. Ces communes se situent au nord est de la baie du Mont Saint Michel,classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Celles-ci se trouvent au sud-ouest du département de la Manche,en Normandie, entre les villes de Granville et d'Avranches. Les trois communes concernées, citées ci-dessus, ont adhéré à la communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.Le projet concerne 9,8 km de côte, dont 2 km sur la commune de Saint Jean le Thomas, 3 km sur Dragey-Ronthon et 4,8 km sur Genêts.L'étude englobe le système dunaire situé entre les falaises de Champeaux au nord de Saint Jean le Thomas jusqu'au Bec d'Andaine sur la commune de Genêts et se prolonge au sud jusqu'en limite de la commune de Genêts.

L'objectif du PPRL concerne la gestion des risques en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens et repose sur les principes suivants: protection,prévention gestion de crise et information. Le territoire de ces communes est exposé aux phénomènes littoraux avec des constructions susceptibles d'être inondées et des risques sur le plan humain dans un secteur où le tourisme s'est développé.Il convient donc d'anticiper le développement futur de ce secteur,de limiter les constructions dans certaines zones et d'adapter les constructions existantes au risque d'inondations, notamment dans les zones basses.Le littoral est caractérisé par des mouvements sédimentaires importants .Il fait face à une fragilisation du cordon dunaire avec la possibilité de brèches et de déversement de l'eau de mer dans le marais arrière littoral. Cette hypothèse pourrait d'ailleurs modifier sensiblement la flore du marais mis en valeur par des exploitants agricoles.

Le dossier comportait en outre l'étude d'impacts des phénomènes pris en compte,des documents graphiques avec des simulations ,le projet de règlement avec la définition d'un zonage et

les règles à appliquer dans chaque zone .

## **L'ENQUETE PUBLIQUE**

L'enquête publique s'est déroulée pendant 39 jours consécutifs, du mardi 6 décembre 2022 (heure d'ouverture à 9h00) au vendredi 13 janvier 2023 inclus (heure de clôture à 17h00). La composition du dossier d'enquête figure dans le rapport.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu prendre connaissance du dossier sur support papier dans les mairies de Saint Jean le Thomas, Genêts et Dragey-Ronthon aux jours et aux heures habituelles d'ouverture au public .Il était également consultable sur un poste informatique, mis à la disposition du public à la préfecture de la Manche à Saint-Lô, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30 (bureau de l'environnement et de la concertation publique), sur rendez-vous préalable au 02.33.75.47.38 ou sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registredemat.fr/pprl-sjlt>

Le public a été informé par voie d'affichage réalisé par les maires des communes concernées. Par ailleurs pour porter à la connaissance du public, les modalités de l'enquête, l'avis d'enquête est paru à deux reprises dans deux journaux: la Manche Libre le 19 novembre 2022 et Ouest France le 18 novembre 2022 d'une part, le 8 décembre 2022 dans Ouest France et le 12 décembre 2022 dans la Manche Libre, d'autre part. La copie des avis d'enquête est jointe en annexe du rapport.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022, j'ai tenu les permanences suivantes :

- le mardi 6 décembre 2022 de 14 à 17 heures à la mairie de Dragey-Ronthon,
- le mardi 13 décembre 2022 de 9 à 12 heures à la mairie de Saint Jean le Thomas,
- le lundi 19 décembre 2022 de 9 à 12 heures à la mairie de Genêts,
- le lundi 9 janvier 2023 de 9 à 12 heures à la mairie de Genêts,
- le vendredi 13 janvier de 9 à 12 heures à la mairie de Saint Jean le Thomas.

Je n'ai pas recueilli de pli adressé par voie postale à la mairie de Saint Jean le Thomas comme prévu dans l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022. Aucune annotation n'a été portée sur l'adresse électronique mise en place par la préfecture.

Les remarques, observations et questions ont été mentionnées dans le procès verbal de synthèse remis à la DDTM le 20 janvier. Ce service de l'État a apporté un mémoire en réponse le 1er février, ainsi qu'un complément le 6 février.

### **Avis sur le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) des communes de Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts**

Vu les éléments rappelés brièvement ci-dessus, développés dans le rapport, relatifs à l'objet de l'enquête et au déroulement de celle-ci,

Considérant que :

- l'enquête publique s'est déroulée sans incident,
- les dispositions prises ont permis d'informer le public,

- la phase d'information préalable avait permis de sensibiliser et d'apporter des informations ,
- il n'y a pas d'avis défavorable émis au cours de l'enquête,
- des personnes qui se sont exprimées lors de l'enquête, apprécient le fait de prendre en compte la sécurité ,
- il y a lieu de prendre en compte la sécurité des biens et des personnes,
- les zonages et les règlements n'ont pas fait l'objet de contestation,
- une réponse a été apportée à l'ensemble des questions et des remarques, par les services de l'État en charge du dossier,
- les risques d'érosion marine et d'inondations par remontée d'eau de mer sont importants et nécessitent de prendre des mesures sur l'habitat existant et sur les constructions souhaitées, le secteur ayant un potentiel de développement touristique,
- les risques météorologiques, notamment les tempêtes qui interviennent avec une fréquence accrue au cours d'une période récente, amplifient la montée des eaux marines ce qui a et aura des conséquences sur le trait de côte,
- les simulations réalisées tiennent compte de la hausse du niveau marin retenu lors de l'élaboration des PPRL, avec toutefois une hausse réactualisée régulièrement par le GIEC de plus en plus importante,
- la submersion marine si elle intervient entraînera une modification du marais arrière littoral de la Claire Douve,
- le trait de côte évolue sensiblement depuis un demi siècle (accrétion au sud, érosion au nord)et que de grandes évolutions sont probables à moyen ou long terme,
- la sédimentation dans la baie du Mont Saint Michel mérite d'être suivie au regard des affirmations évoquées pendant l'enquête, avec des conséquences sur le trait de côte,
- l'évolution du paysage lié aux modifications des pratiques agricoles(suppression de haies et de talus, accroissement de la taille des parcelles, entretien des émissaires,...) modifie le régime hydrique,
- les risques d'inondation de l'habitat par les eaux marines existent, mais aussi par la montée des eaux douces dont l'écoulement est limité lorsque le niveau marin est élevé ou par l'état des émissaires,
- les maires des trois communes concernées ne sont pas opposés au projet de PPRL,
- le développement des communes, notamment dans le cadre touristique nécessite de prendre en compte le risque de submersion marine et d'inondation lors des projets de constructions nouvelles ou d'adaptation ou d'agrandissement des constructions existantes,

en conséquence j'émet un **avis favorable sur le projet de plan de prévention des risques littoraux (PPRL)des communes de Saint Jean le Thomas,Dragey-Ronthon et Genêts**

J'émet cependant les recommandations suivantes :

- la sédimentation dans la baie du Mont Saint Michel, avec l'incidence des travaux de désensablement, doit faire l'objet d'un suivi en particulier sur le secteur du PPRL,
- la mise en place,si possible, de moyens techniques ou d'installations destinés à consolider le massif dunaire(fascines,...)
- d'examiner les possibilités de prélèvement de la tanguie utilisée de longue date comme amendement agricole,
- d'apporter une réponse aux observations du public sur le calibrage des exutoires de la Claire Douve et du Lerre en particulier dans le pré salé(herbu),
- d'entretenir le lit des cours d'eau (Claire Douve) pour favoriser l'écoulement de l'eau douce

- émanant des précipitations ou des nappes phréatiques,
- la mise en place de systèmes d'informations techniques précises auprès des habitants concernés par l'adaptation des constructions existantes ou à l'occasion de nouvelles constructions, par différents moyens (réunions, documentation,...),
  - la participation des collectivités locales(communes et communauté d'Agglo) en lien avec les services de l'État pour améliorer l'information des habitants concernés,

À Saint Clair sur Elle le 13 février 2023

le commissaire enquêteur



Michel Raimbeault